



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

date de séance :	09/04/2024
date de convocation :	29/03/2024

n° de délibération :	DE2024 - 14
----------------------	-------------

nombre de conseillers en exercice :	11
présents :	8
suffrages exprimés :	10 (pour-10, contre-0)
abstention :	0

objet de la délibération :
Création d'un poste de rédacteur principal de 1ère classe et suppression d'un poste de rédacteur principal de 2ème classe

Le neuf avril deux mille vingt-quatre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Esclanèdes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Pascale BONICEL, Maire.

Prénom, Nom	présent	absent (excusé, ayant donné pouvoir...)	secrétaire de séance
BERGONHE Eric		absent	
BLANC Alain	X		
BONICEL Pascale	X		
BOUNOL Muriel		pouvoir à MOURGUES Christine	
CORDESSE Marianne		pouvoir à BLANC Alain	
MEYRUEIX Franck	X		
MOURGUES Christine	X		
PALMIER Jérôme	X		X
VALARIER Valérie	X		
VIDAL Fabrice	X		
VIEILLDENT Luc	X		

Conformément à l'article L313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2024.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n°DE2022-27 en date du 05/07/2022 créant l'emploi de rédacteur principal de 2ème classe, permanent, à temps complet (35/35èmes), pour exercer les fonctions de secrétaire de mairie ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 16/11/2023 ;

Madame le Maire propose à l'assemblée :

- la création d'un emploi permanent de rédacteur principal de 1ère classe, à temps complet (35/35èmes), pour assurer les fonctions de secrétaire général de mairie ;

- la suppression de l'emploi permanent de rédacteur principal de 2ème classe, à temps complet (35/35èmes), créé par délibération n°DE2022-27 du 05/07/2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE d'adopter la modification du tableau des emplois et de l'actualiser comme suit :

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 12/04/2024

ID : 048-214800567-20240409-DE2024_14-DE



FILIERE	CATEGORIE	CADRE D'EMPLOIS	GRADE	Situation au 14/04/2024	POSTE			Création de poste	Situation au 15/04/2024	Suppression de poste	Situation au 01/07/2024
					Temps complet (35h)	Temps non complet					
						nb postes	nb postes				
Administrative	B	Rédacteur territorial	Rédacteur principal de 1ère classe	0				1	1		1
Administrative	B	Rédacteur territorial	Rédacteur principal de 2ème classe	1	1				1	1	
Technique	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique	1	1				1		1

INSCRIT au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi ;

DONNE MANDAT à Madame le Maire de signer tout document relatif à cette affaire.

Le secrétaire de séance,
Jérôme PALMIER

Le Maire,
Pascale BONICEL